

L'an deux mille vingt-trois, le 27 avril 2023, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 24 avril 2023

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Absents ayant donné pouvoir : 1

Absent : 1

Votants : 14

Présents :

SABATIER Gilles

SERVAYRE Hélène

COMPTOUR David

CHABRIER Audrey

DUJARDIN François

DESICY Évelyne

DE SOUSA ANTUNES Maria

RONDEL Christelle

MARTEL Christophe

ESBELIN Nicole

EMIREN Bernard

SOURDILLE Pierre

Absents excusés :

CHABOT Manon procuration Évelyne DESICY

BEAUVERT Pierre procuration Hélène SERVAYRE

Absent :

LEFEVRE Alexandre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Ordre du jour :

- Mise en place du RIFSEEP suite avis du CST
- Création de poste permanent
- Modification statuts Territoires d'Énergie
- Informations et questions diverses

En sus des délibérations prévues dans l'ordre du jour, il est demandé au Conseil municipal la possibilité d'ajouter, 3 autres délibérations : Le conseil municipal est d'accord pour ajouter les délibérations suivantes :

- Attribution d'un logement communal à l'école et montant du loyer – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASCEB (fresque) – Suspension du paiement d'un loyer communal.

1) – Mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitare dans la fonction publique

Suite à l'avis du Comité technique, le maire lit et explique les règles d'attribution des indemnités aux agents de la Commune. Seuls 2 agents bénéficiaient de primes en sus de leurs salaires.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution à tous les agents de la commune de ce dispositif, selon leur grade et leur temps de travail comme il l'avait proposé à l'avant dernier conseil municipal. Il sera mis en place à compter du 1^{er} mai 2023.

Vote : Pour 14

2) – Création d'un poste permanent

À la suite de la mutation d'un adjoint technique principal et à l'embauche d'un nouvel agent, il convient de créer un poste permanent à temps complet.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal dans le cadre de cette création

Vote : Pour 14

3) – Modification des statuts Territoire Énergie63 :

Les modifications des statuts proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière notamment d'énergies renouvelables (installation de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable, ...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des attentes du territoire.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal à donner son accord pour la modification des statuts de Territoire Énergie63

Vote : Pour 14

4) Attribution logement communal :

Le maire soumet à l'accord du conseil, l'attribution du 2ème logement situé au dessus de l'école à une personne qui l'a demandé en urgence avec un montant de loyer inchangé de 480€ + 20€ de charge.

Vote : Pour 14

5) – Subvention exceptionnelle :

Dans le cadre de la création d'une fresque sur le mur arrière de l'école maternelle, il est demandé le remboursement à l'ASCEB de leur avance faite pour l'achat du matériel.

Le montant de la fresque s'élève à 1700€

L'éducation nationale participe à hauteur de 300 €

La Mairie participe à hauteur de 400€

Le delta est pris en charge par l'ASCEB

Vote : Pour 14

6) – Demande de suspension du paiement d'un loyer d'un local

Pour cause de maladie, la locataire d'un local loué par la commune est dans l'impossibilité de régler son loyer jusqu'au mois de septembre 2023. Cette personne sollicite le report des loyers à compter

du mois de mars. Le remboursement des sommes dues sera effectué à compter du mois d'octobre selon un échéancier qui sera fixé entre la commune et cette locataire.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour donner une suite favorable à cette demande.

Vote : Pour : 14

7) – Informations et questions diverses :

Pont de la Couze :

- Le Maire fait un point sur les travaux effectués au niveau du Pont de la Couze. Les réseaux ont été refaits et souligne que la chaussée a été réduite afin de garantir la sécurité et le ralentissement dans le village ainsi qu'un trottoir suffisamment large pour permettre une circulation piétonnière qui était inexistante et permettra aussi de respecter les normes d'accessibilité en vigueur.

Le Maire demande à l'adjoint David COMPTOUR de faire un point sur les travaux du Pump-Track et du City Park.

City Park : La dalle est terminée et le temps de séchage aussi. Les travaux du city vont pouvoir débuter le 02 mai comme prévu. Les plots de béton pour accueillir les jeux enfants sont également terminés, le temps de séchage est lui aussi de trois semaines.


Parcours sportif : Les plots en béton pour accueillir les éléments de « Freetness » ont été réalisés ainsi que la dalle pour la table de Ping-Pong. Le début du chantier pour le « Pump-Track » est prévu le 02 mai 2023.

Monsieur Dujardin demande quand les travaux de la traversante et de la sécurisation de l'école débuteront. Le Maire répond que la commune a effectué les dossiers et demandes nécessaires et que cela dépend maintenant du département qui est maître d'œuvre des marchés ainsi que de la disponibilité des entreprises et des matériaux nécessaires.

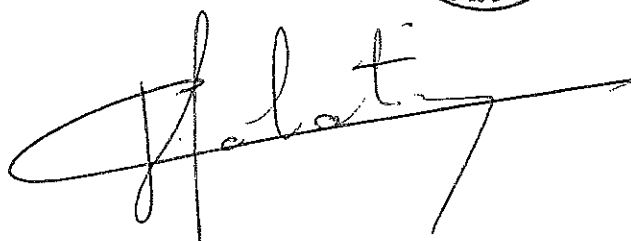
En conséquence, aucune date précise ne peut être donnée si ce n'est que dans l'année, voire début d'année prochaine.

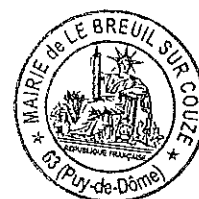
Fin de séance à 19h10

La Secrétaire :

Christine RONDZ


Le Maire :





du mois de mars. Le remboursement des sommes dues sera effectué à compter du mois d'octobre selon un échéancier qui sera fixé entre la commune et cette locataire.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour donner une suite favorable à cette demande.

Vote : Pour : 14

7) – Informations et questions diverses :

Pont de la Couze :

- Le Maire fait un point sur les travaux effectués au niveau du Pont de la Couze. Les réseaux ont été refaits et souligne que la chaussée a été réduite afin de garantir la sécurité et le ralentissement dans le village ainsi qu'un trottoir suffisamment large pour permettre une circulation piétonnière qui était inexistante et permettra aussi de respecter les normes d'accessibilité en vigueur.

Le Maire demande à l'adjoint David COMPTOUR de faire un point sur les travaux du Pump-Track et du City Park.

City Park : La dalle est terminée et le temps de séchage aussi. Les travaux du city vont pouvoir débuter le 02 mai comme prévu. Les plots de béton pour accueillir les jeux enfants sont également terminés, le temps de séchage est lui aussi de trois semaines.

Parcours sportif : Les plots en béton pour accueillir les éléments de « Freetness » ont été réalisés ainsi que la dalle pour la table de Ping-Pong. Le début du chantier pour le « Pump-Track » est prévu le 02 mai 2023.

Monsieur Dujardin demande quand les travaux de la traversante et de la sécurisation de l'école débuteront. Le Maire répond que la commune a effectué les dossiers et demandes nécessaires et que cela dépend maintenant du département qui est maître d'œuvre des marchés ainsi que de la disponibilité des entreprises et des matériaux nécessaires.

En conséquence, aucune date précise ne peut être donnée si ce n'est que dans l'année, voire début d'année prochaine.

Fin de séance à 19h10

La Secrétaire :

Le Maire :

